

## POLITIQUE RELATIVE AUX REVENUS

Québec Subaquatique établit la politique relative aux revenus.

### Cotisations membres et corporatives

#### Cotisation annuelle membre

Régulier individuel	Régulier Familiale	Privilège (associé à un club)	Professionnel D	Mandataire
30.01\$	49.14\$	15.00\$	80.00\$	80.00\$

#### Cotisation annuelle corporative

Corporatif lucratif	OBNL	OBNL école (8 participants et -)	OBNL école (9 participants et +)	OBNL Club
168.32\$	79.73\$	79.73\$	79.73\$	79.73\$

### Certificats de qualifications en plongée sous-marine, certificats d'enseignement, classe D et certificats temporaire

Les tarifs sont déterminés par le ministère de l'Éducation du Québec et mise à jour selon leur demande.

En 2024, les tarifs sont :

Nouvelle certification ou renouvellement	Changement de niveau	Certificat d'enseignement ou classe D et renouvellement	Certificat temporaire 1 mois
25.00\$	15.00\$	25.00\$	15.00\$

### Tarifs des événements

Les tarifs pour les différents événements organisés par la Fédération sont fixés en fonction des coûts d'organisation et des frais de fonctionnement afin d'atteindre un équilibre budgétaire.

### Produits et services

La Fédération peut générer des revenus supplémentaires grâce à la vente de produits ou via des offres de services.

Liste des produits disponibles à la Fédération:

- Chandail manche courte
- Chandail manche longue
- Hoodie
- Tuque
- Foulard
- Casquette
- Autocollants
- Produit dérivés promotionnels ponctuels
- Partage d'assurance pour les OBNL admissibles

Liste des services offerts à la Fédération:

- Formations
- Location d'équipement à la Base de Plongée Les Escoumins
- Remplissage de cylindre à la Base de Plongée Les Escoumins
- Consultation et expertise technique ponctuelle
- Soutien dans l'organisation d'événement

## **Donations**

La Fédération accepte les dons des entreprises, particuliers et des organismes de bienfaisance. Les dons peuvent être utilisés pour financer des projets spécifiques.

## **Subventions**

La Fédération peut solliciter des subventions auprès des organismes gouvernementaux, régionaux ou municipaux afin de financer des projets spécifiques ou le fonctionnement général de celle-ci. Ces fonds doivent être utilisés selon les obligations liées aux programmes de subventions respectifs.

## **Commandites et échange de service**

La Fédération peut effectuer de la recherche de commandites auprès des entreprises respectant les valeurs de la Fédération afin de financer des projets spécifiques ou le fonctionnement général de celle-ci. Les entreprises peuvent obtenir des avantages selon le plan de commandite qui sera approuvé par la direction générale.

La Fédération s'engage à gérer ses revenus de manière transparente et responsable en veillant à ce que les fonds soient utilisés efficacement dans le soutien du développement et la promotion des activités subaquatiques selon la planification stratégique de la Fédération et les obligations liées aux programmes de financement.

## **Modification de la Politique**

La présente politique pourra être modifiée par la FQME en tout temps. Les modifications à la présente politique entreront en vigueur dès leur affichage.

Mise à jour : **date de la dernière modification**